

A faire en 3 exemplaire. Cet exemplaire est pour :  
 adhérent panier  
 producteur  
 référent

## Contrat d'engagement du mardi 9 septembre 2015 au mardi 30 août 2016 PAIN, GOURMANDISES

Consommateur panier : NOM, Prénom : ....., adhérent d'ALPAGE, ADRESSE : .....  
 Tél. : ....., e-mail : .....

- Le producteur s'engage à produire du blé dans le respect du mode de production biologique (label AB), dans le respect des principes de la charte des AMAP Rhône-Alpes et à livrer la quantité réservée. En cas d'impossibilité de livraison, il s'engage à prévenir le comité de l'association pour définir ensemble une solution.
  - Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ALPAGE et les principes définis par la charte des AMAP.**
- Tous les documents et informations relatifs à l'association et aux distributions sont mis en ligne sur le site <http://info.alpage-lyon.org/>
- En particulier, **je m'engage en devenant partenaire à partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production.**
  - Enfin, je m'engage auprès de Jean-Philippe pour la saison à venir à prendre mon panier le mardi soir à la salle des Rancy entre 18h00 et 19h30. Le cas échéant ou pour cause de retard ledit panier ne sera pas délivré.

Entourer les quantités suivantes :	prix	Nombre de semaines 2015/2016	Total 2015/2016
<b>Pain Bis</b> <i>panier = 1kg</i> <i>petit panier = 500g</i>	5€50 2€75	46	253€ 126,5€
<b>Pain Graines</b> <i>panier = 1kg</i> <i>petit panier = 500g</i>	6€ 3€	46	276€ 138€
<b>Pain Petit Épeautre*</b> 500g	5€	46	230€
<b>Pain de seigle</b> 500g	4€50	46	207€
<b>Galettes maïs (Sans gluten)</b> 500g	4€	46	184€
<b>Gourmandises**</b> – selon la production du jour <i>Petite (sablé, pain grillé, brioche)</i>	5€	46	230€
<i>Grande (Galette au sucre 6 parts, brioche, sablé, pain grillé)</i>	10€		460€
<b>Brioche</b> 450g (2 fois par mois)	7€	24	168€
<b>Farine T80 – 2,5Kg</b> (1 fois par mois)	4,25€	12	51€
/ *Pauvre en gluten / ** Farine et lait bio du producteur, oeufs et beurre bio /			Montant total du contrat :

Durée de la saison

Pour s'aligner avec les dates d'interruptions de Eric, il n'y aura pas de distributions le 27 octobre, 29 décembre 2015, 23 février, 19 avril 2016 et les 17 et 23 août 2016  
 La dernière livraison de pain et de gourmandises sera le 30 août 2016.

À libeller à l'ordre de **Gaec du Levain**

- Je fais 1 seul chèque pour la saison 2015/2016
- Je fais 2 chèques de .....€/ .....€ (facilite la trésorerie du producteur)
- Autres.....€ .....€ .....€ .....€
- Espèces .....
- Cotisation 2016 de 10€ à l'ordre d'Alpage dans le cas où je n'ai pas encore adhéré à l'AMAP pour 2016

Signatures : le panier adhérent : à ..... Le .....

Jean Philippe DUCROUX : à ..... Le .....